

Modèle de Certificat international d'exemption pour le franc-bord

**CERTIFICAT INTERNATIONAL D'EXEMPTION
POUR LE FRANC-BORD**

(Cachet officiel)

(État)

Délivré en vertu des dispositions de la Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge, telle que modifiée par le Protocole de 1988 y relatif,

sous l'autorité du Gouvernement

.....
(nom de l'État)

par
(personne ou organisme autorisé)

Caractéristiques du navire ¹

Nom du navire

Numéro ou lettres distinctifs

Port d'immatriculation

Longueur (L) mesurée conformément à l'article 2 8) (en mètres)

Numéro OMI ²

IL EST CERTIFIÉ :

Que le navire est exempté, en vertu de l'article 6 2)/article 6 4) ³ de la Convention susvisée, de l'application des dispositions de la Convention.

Les dispositions de la Convention dont le navire est exempté en vertu de l'article 6 2) sont les suivantes :

.....
.....

¹ Les caractéristiques du navire peuvent aussi être présentées horizontalement dans des cases.

² Conformément à la résolution A.600(15) intitulée "Système de numéros OMI d'identification des navires", renseignement peut être indiqué à titre facultatif.

³ Rayer les mention inutiles.